

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2014

Procès-verbal

Version intégrale



Hyères
LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU SAMEDI 5 AVRIL 2014

QUORUM N° 1 : DELIBERATION N° 1

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le CINQ AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du **doyen, Monsieur Jean Marc GELY**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean Marc GELY, M. Robert DESERVETAZ, M. Elie DI RUSSO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Mme Marguerite GALLART, M. Jean Pierre GIRAN, Mme Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, M. Jean Louis OZENDA, M. Jean Louis BANES, M. Rémy THIEBAUD, M. François CARRASSAN, M. Michel DALMAS, Mme Claude DECUGIS, M. Francis ROUX, Mme Marie Hélène PARENT, Mme Josiane MAI, Mme Renée TORNATO, Mme Chantal MANGANERO PORTUESE, Mme Edwige MARINO, Mme Isabelle MONFORT, M. Eric FELTEN, Mme Nathalie PEBEREL, Mme Véronique BERNARDINI, M. Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Mme Corinne LOISEAU, Mme Floriane MONTENAY, M. Laurent CUNEO, M. François CORNILEAU, M. Florent BACCI, Mme Julie LUCIANI, M. Germain GRAC-AUBERT, M. Jean DONZEL, Mme Chantal CICOLETTA, Mme Danielle ANFONSI, M. Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Karine TROPINI, M. Bruno GOLLNISCH, Mme Yvette CARASENA, M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTE : Mme GOLÈ

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

**Monsieur Jacques POLITI à Monsieur Yves KBAIER
Monsieur Gérard COMPARETTI à Mme Yvette CARASENA**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} AVRIL 2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU SAMEDI 5 AVRIL 2014

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 2 A LA DELIBERATION N°3

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le CINQ AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence **Monsieur Jean Pierre GIRAN, Maire**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean Marc GELY, M. Robert DESERVETAZ, M. Elie DI RUSSO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Mme Marguerite GALLART, Mme Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, M. Jean Louis OZENDA, M. Jean Louis BANES, M. Rémy THIEBAUD, M. François CARRASSAN, M. Michel DALMAS, Mme Claude DECUGIS, M. Francis ROUX, Mme Marie Hélène PARENT, Mme Josiane MAI, Mme Renée TORNATO, Mme Chantal MANGANERO PORTUESE, Mme Edwige MARINO, Mme Isabelle MONFORT, M. Eric FELTEN, Mme Nathalie PEBEREL, Mme Véronique BERNARDINI, M. Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Mme Corinne LOISEAU, Mme Floriane MONTENAY, M. Laurent CUNEO, M. François CORNILEAU, M. Florent BACCI, Mme Julie LUCIANI, M. Germain GRAC-AUBERT, M. Jean DONZEL, Mme Chantal CICOLETTA, Mme Danielle ANFONSI, M. Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Karine TROPINI, M. Bruno GOLLNISCH, Mme Yvette CARASENA, M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTE : Mme GOLÉ

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur Jacques POLITI à M. Yves KBAIER

Monsieur Gérard COMPARETTI à Madame Yvette CARASENA

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} AVRIL 2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

M. GELY, Doyen : Bonjour à tous, bonjour à toutes.

Conformément aux articles L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en ma qualité de doyen du Conseil Municipal, je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle les résultats des élections du 30 Mars 2014, à savoir :

Nombre d'électeurs inscrits : 40603

Nombre de suffrages exprimés : 25702

- **La liste « RASSEMBLEMENT POUR HYERES » conduite par Monsieur Jean-Pierre GIRAN a obtenu : 10204 Voix**

La liste « RASSEMBLEMENT POUR HYERES » a obtenu : 32 sièges

- **La liste « Ensemble pour HYERES et pour DEMAIN » conduite par Monsieur Jacques POLITI a obtenu : 9202 Voix**

La liste « Ensemble pour HYERES et pour DEMAIN » a obtenu : 8 sièges

- **La liste « HYERES BLEU MARINE » conduite par Monsieur Bruno GOLLNISCH Bruno a obtenu : 3384 Voix**

La liste « HYERES BLEU MARINE » a obtenu : 3 sièges

- **La liste « AGIR pour Hyères » conduite par Monsieur William SEEMULLER a obtenu : 2912 Voix**

La liste « AGIR pour Hyères » a obtenu : 2 sièges

Je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel des nouveaux élus.

Monsieur Patrice MILLET, Directeur Général des Services procède à l'appel.

Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer valablement.

M. GELY : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient au Conseil Municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous propose de nommer le plus jeune du Conseil Municipal **Monsieur Germain GRAC-AUBERT**.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITE (44 VOIX)

Nous passons à l'élection du Maire

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - INSTALLATION DU
CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DU MAIRE**

M. GELY :

Article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Il y a, dans chaque Commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

Article L.2122-4 - § 1^{er} : « Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret.

Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix huit ans révolus ».

Article L.2122-7 : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Article L.2122-8 - § 1 et 2 : « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Pour toute élection du maire et des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12.

La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé ».

Article L.2122-10 - § 1^{er} : « le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal ».

Article L.2122-12 : « Les élections du maire et des adjoints sont rendues publiques, par voie d'affiche, dans les vingt quatre heures ».

Je demande qui est candidat ?

M. GOLLNISCH : Merci Monsieur le doyen d'âge, Monsieur le Président, si vous me permettez de présenter brièvement ma candidature.

Mes Chers Collègues, j'ai l'honneur, en effet, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 et suivants des collectivités territoriales, de présenter ma candidature à la fonction de Maire de notre cité. Je précise que j'ai « 18 ans révolus », hélas depuis.... Certains s'en étonneront compte tenu du résultat très faible que cette candidature devrait recueillir étant donné la composition de notre conseil municipal.

Comme vous le savez, en effet, le mode de scrutin à deux tours provoque un tassement presque inéluctable des listes qui ne sont pas arrivées en tête au premier. En outre, la loi dispose que la liste victorieuse reçoit la moitié des sièges au seul titre de son succès et participe en outre, à la redistribution à la proportionnelle des sièges de l'autre moitié, ce qui, comme chacun sait, ne laisse aux autres listes que quelques postes résiduels dans l'assemblée.

Dans ces conditions, on peut considérer avec raison que ma candidature est avant tout une candidature de témoignage, témoignage de respect de la volonté des milliers d'électeurs hyérois qui se sont portés sur notre liste et dont nous avons bien l'intention de faire entendre la voix dans cette enceinte, exprimant non seulement leur demande et parfois leur souffrance, mais aussi leurs espoirs ; non seulement, les problèmes et les difficultés qu'ils rencontrent mais aussi les nécessaires solutions à ces difficultés.

Témoignage aussi de la volonté des mes colistiers, que ce soit dans cette enceinte ou en dehors, de continuer à s'impliquer dans les dossiers municipaux, avec comme seul souci, la recherche du bien commun, y compris si nécessaire, avec les représentants de l'ancienne majorité municipale qui n'ont pas démerité ou avec ceux de la nouvelle qui auront à faire face à des situations difficiles.

Nous aurons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir l'harmonie de notre ville, son caractère unique et incomparable, son patrimoine naturel et architectural, héritage du labeur des générations qui nous ont précédés.

Assurer la solidarité envers les plus démunis, stimuler la vie économique, culturelle et associative, en nous gardant toutefois d'augmenter la fiscalité, se « creuser la tête » car les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, ce ne sera pas une tâche facile.

Enfin ce témoignage veut aussi affirmer avec force, que les problèmes d'HYERES, comme ceux des 35 000 communes de France, sont tributaires de solutions politiques débordant le strict cadre municipal. Solutions radicalement différentes, selon nous, de celles que tente de mettre en œuvre l'actuel gouvernement mais aussi de celles pratiquées sans succès dans le passé par les formations politiques qui ont donné leur investiture à la nouvelle majorité municipale.

C'est ainsi par exemple, que les problèmes de l'horticulture hyéroise sont tributaires de la concurrence féroce de pays dans lesquels une main d'œuvre sous-payée travaille dans des conditions de quasi esclavage. C'est ainsi que le problème de ce qui subsiste de pêche dans le port Saint Pierre est tributaire des directives bruxelloises qui ont envoyé nos bateaux à la casse.

C'est ainsi que les problèmes de l'emploi et du chômage à Hyères sont déterminés par l'explosion de la bureaucratie qui paralyse, de la fiscalité qui spolie, du mondialisme qui délocalise. C'est ainsi que le maintien du service de réanimation à l'Hôpital d'HYERES est compromis par le cadre malthusien qui lui est imposé.

C'est ainsi que les problèmes de la sécurité à HYERES requièrent bien plus encore un changement radical de notre politique pénale, que des mesures locales, certes utiles mais limitées dans leurs effets.

C'est ainsi que la légitime défense de notre identité contre les communautarismes agressifs qui se manifestent parfois aussi à HYERES, suppose un changement de nos lois d'accès au territoire national d'immigration et de nationalité.

Pour tout cela, encore faut-il que HYERES ne soit pas asservie à T.P.M. comme la France l'est aujourd'hui par Bruxelles.

C'est avec ces convictions que nous nous présentons devant vous mes Chers Collègues, minoritaires certes et même si l'on veut, ultra-minoritaires, mais si nous avons raison et comme d'autres villes de France nous l'ont prouvé, les minorités d'aujourd'hui, seront les majorités de demain.

Je vous remercie.

M. KBAIER : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus.

Je voudrais tout d'abord, au nom de Jacques POLITI et au nom des huit élus du Groupe « Ensemble pour Hyères et par demain », vous adresser nos félicitations pour votre élection.

Le verdict des urnes est ainsi, nous en prenons acte.

Si Monsieur le Maire est absent aujourd'hui, pour des raisons personnelles, il m'a cependant chargé de vous dire, qu'il avait été sensible à votre message et qu'il s'attacherait avec nous tous, à exercer son rôle d'élu avec sérieux, passion et sincérité, comme il l'a fait au cours des 6 années qui s'achèvent.

Vous avez dit, Monsieur GIRAN, que les Hyérois avaient choisi une nouvelle façon de faire de la politique et souvent de plein deuil, nous nous permettons de vous dire, que nous aussi nous allons adopter une nouvelle façon de faire de l'opposition mais constructive. L'heure n'est ni à la rancœur, ni à l'amertume mais à l'apaisement et les signes qui ont pu apparaître dans chaque camp, laissent à penser que nous sommes sur cette voie. Aussi, aujourd'hui comme au cours des 6 prochaines années, nous nous attacherons à la fois à défendre notre bilan mais aussi à apporter nos idées qui ont recueilli près de 36% des suffrages, ce qui fait aujourd'hui de nous, le principal groupe d'opposition.

Soyez assurés de notre volonté de saisir la main que vous avez tendue à tous ceux qui désirent œuvrer pour notre Commune, car même si nous n'avons pas les mêmes idées, ni même la même vision de la politique, nous avons au moins, je l'espère, le même souci de l'intérêt général.

Les Hyéroises et les Hyérois ne doivent donc pas être les sacrifiés des querelles politiciennes, qui finalement n'intéressent d'ailleurs bien souvent qu'un petit cercle d'initiés.

Aussi, nous continuerons à dire librement quelle est notre vision pour la ville et son devenir mais au nom des valeurs républicaines, nous tenons à vous souhaiter pour le mandat qui s'ouvre, bonne chance.

M. SEEMULLER : Monsieur le Président, Monsieur GIRAN, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames, Messieurs. Les Hyérois ont tranché et avec 39% des suffrages vous avez obtenu la majorité des sièges au Conseil Municipal. Il vous revient donc la responsabilité de conduire la politique de la ville pour les 6 prochaines années.

Nous vous félicitons pour cette victoire et nous rendons hommage à votre prédécesseur, comme à tous les hommes et les femmes politiques qui ont siégé au cours de l'histoire dans cette enceinte.

Nous serons une opposition constructive, courtoise mais ferme.

Vous connaissez nos convictions de gauche et écologistes. Vous connaissez nos valeurs républicaines et laïques, nos engagements pour la ville. Nous y serons fidèles. Ils ont rassemblé 3 700 hyérois au premier tour et ils ont confiance en nous et nous les remercions.

Je souhaiterais à l'occasion de cette première séance du Conseil Municipal, rappeler les grands défis qui sont devant nous et la nécessité de mobiliser l'ensemble des efforts publics pour les traiter, je le ferai rapidement bien entendu.

L'emploi, 13% de chômeurs, deux points de plus que la moyenne nationale, 20% pour les jeunes c'est une préoccupation majeure pour les familles et une inquiétude générale pour tous.

Le logement, vous savez que la ville se situe à 13% de logements aidés sur une objective de 20%, ça donne aux jeunes et aux classes moyennes, la nécessité parfois de quitter la ville pour se loger, c'est une difficulté pour les employeurs de s'installer, c'est un enjeu de solidarité et d'économie.

Le troisième sujet, c'est la place d'HYERES dans l'agglomération toulonnaise. La ville s'est isolée au sein de T.P.M. On subit des choix politiques qui ne sont pas les nôtres. Nous estimons que la troisième ville du Var doit tenir son rang et imposer ses vues.

Enfin, nous voyons avec la signature de la charte du Parc National, la mise en place du grand site de Giens et le contrat de baie, une orientation politique majeure. Nous la soutenons. Celle d'une ville durable, créatrice d'emplois et qui nous ouvre des perspectives de croissance.

Enfin, le dernier point, c'est la démocratie, cela nous concerne au premier chef ; n'est-il pas temps d'avoir une démocratie plus exemplaire et je me permettrai de vous poser deux questions : quelle sera la place et les moyens de l'opposition au sein du Conseil Municipal et des commissions et quelles mesures allez-vous prendre dans ce domaine pour faciliter et encourager une démocratie plus participative des Hyérois ?

Vous aurez dans quelques minutes, la responsabilité de conduire la ville pendant six ans, nous serons à vos côtés pour défendre les valeurs de la République, pour défendre l'identité hyéroise au sein de T.P.M. C'est un enjeu qui dépasse simplement le fait de l'agglomération puisque vous savez que la mise en place de la métropole se fera dans les années qui viennent mais nous entendons aussi marquer notre différence, je dirais notre vigilance, en portant la voix des hyérois au sein du Conseil Municipal sur ces cinq défis, toujours à l'écoute de l'intérêt général, toujours au service de la ville. Merci.

M. BACCI : Je propose la candidature de Monsieur Jean Pierre GIRAN.

M. GELY : Nous formons le bureau de vote. Je propose que celui-ci soit présidé par le Secrétaire de séance et composé d'un conseiller municipal ou d'une conseillère municipale de chaque liste. Je demande à chaque groupe de bien vouloir nommer un conseiller, il s'agit de Mme DEL PERUGIA, Mme CARASENA, M. KBAIER et M. GRAC-AUBERT.

M. SEEMULLER : Monsieur le Président, pour la pure forme, je propose ma candidature.

M. GELY : Nous avons donc trois candidatures : celle de Jean Pierre GIRAN, celle de Bruno GOLLNISCH et celle de William SEEMULLER.

Il est procédé à l'élection et au dépouillement :

RESULTAT DU SCRUTIN :

Nombre de votants : 44
Bulletins blancs et nuls : 7
Suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 19

ONT OBTENU :

M. SEEMULLER : 2 voix
M. GOLLNISCH : 3 voix
M. GIRAN : 32 voix

- **Monsieur Jean Pierre GIRAN** est proclamé élu Maire de la Commune d'HYERES

Je laisse la place à Monsieur le Maire qui va présider la suite de la séance de ce conseil municipal.

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues,

Je veux vous remercier pour le vote que vous venez d'exprimer, un vote qui me donne désormais la responsabilité et l'honneur d'assumer la charge de maire de notre magnifique commune d'HYERES.

J'ai envie de dire en préambule, que les choses ont déjà commencé à changer et j'ai beaucoup apprécié la dignité et la qualité des interventions de M. KBAIER, de M. GOLLNISCH et de M. SEEMULLER, c'est l'idée que je me fais de la démocratie et je suis heureux que les personnes présentes ont également respecté les interventions et la qualité des personnes.

Au moment où je prends mes fonctions, je tiens à vous adresser à tous ceux qui ont permis ce choix, aux 10204 électeurs qui m'ont accordé leurs suffrages, mes plus vifs remerciements et leur dire toute l'énergie que je déploierai pour être digne de leur confiance.

Je veux surtout que toute la population de notre ville sache que je serai le maire de tous les hyérois, qu'ils aient ou non voté pour moi. Quant à mes amis, je leur resterai toujours fidèle, eux qui savent déjà qu'ils n'auront pas plus de droits, ni de devoirs que ceux qui auraient pris d'autres orientations.

Je ne peux en effet concevoir cette fonction que dans le respect des critères d'impartialité, de légalité et d'équité qu'un maire doit à tous ses concitoyens.

Je veux adresser un signe très affectueux et très reconnaissant à ceux de mes colistiers du premier tour qui ont dû sacrifier une partie de leur rêve personnel à ce qu'ils ont pensé être l'intérêt général. Qu'ils sachent que je n'oublierai jamais l'exceptionnelle aventure qu'ils m'ont permis de connaître, je leur dis simplement que HYERES, aujourd'hui et demain, a besoin d'eux.

Je salue Francis ROUX qui a su démontrer un grand sens des responsabilités et qui est désormais avec ses anciens colistiers, totalement intégré à mon groupe « Rassemblement pour Hyères », un groupe dont l'unité sera la démonstration de l'esprit d'équipe qui nous a porté.

Je m'adresse maintenant très cordialement aux candidats qui n'ont pas eu la réussite au bout de leur entreprise. Que messieurs Politi, Gollnisch et Seemuller sachent que les conditions d'une démocratie pleine et apaisée seront établies.

Qu'ils sachent que je souhaite que l'ensemble des élus ici présents apportent leur pleine contribution au nouvel élan que je veux donner à HYERES. Leurs propositions seront les bienvenues et leurs critiques utiles car, pour moi, la démocratie se nourrit du débat.

Mes pensées vont plus directement à M. POLITI. Notre approche et notre conception même de l'action publique sont différentes. Mais je sais la difficulté à quitter un poste où l'on s'est pleinement engagé et je lui sais gré de la dignité dont il a fait preuve au lendemain de l'élection.

Je veux aussi m'adresser au personnel communal. Un seul mot résume les relations que je souhaite entretenir avec lui : c'est le mot de respect. Elus et employés communaux forment une seule et même équipe, j'ai failli dire, une seule et même famille, au service de l'intérêt général. Les élus orientent, les services conseillent, le Maire décide, les employés appliquent.

Ensuite, dans leur vie personnelle, les membres du personnel communal sont, clairement, des citoyens à part entière, libres de leurs opinions et libres de leurs amitiés. Pour moi, le devoir de réserve ne doit pas empiéter sur les libertés individuelles, qu'ils en soient assurés.

Il faut aussi qu'ils sachent qu'à travers les syndicats, que je réunirai prochainement, ou que ce soit de façon plus personnelle, nous serons à leur totale écoute, pour une raison simple, un fonctionnaire efficace ne peut être qu'un fonctionnaire heureux, occupant dans la mesure du possible, le poste qui correspond le mieux à ses aspirations, dans un monde où les grades et les fonctions doivent servir de boussole afin que chacun soit à sa plus juste place.

Dans ce contexte, après avoir pris connaissance de la réalité de la situation de notre ville, nous allons nous mettre immédiatement en action. Les engagements que nous avons pris en matière de gestion budgétaire seront tenus et les projets que nous avons proposés seront réalisés dans les délais qu'impose le temps administratif, chacun sait qu'il est souvent bien long par rapport à celui que souhaite la volonté politique.

La revitalisation du centre ville, les aménagements portuaires et littoraux, les logements pour les actifs, la révision du plan de circulation, la prévention contre les risques d'inondation, une sécurité de proximité, l'écoute des jeunes comme celle de nos aînés, la recherche d'une plus grande cohésion sociale, ce qui est pour moi décisif, l'accueil d'entreprises à forte valeur ajoutée, une protection intelligente de l'environnement, c'est-à-dire qui pour moi doit permettre de le protéger pour le faire partager, la mise en place du plan local d'urbanisme, dont nous avons besoin, le soutien à l'horticulture, qui est non seulement une activité économique mais qui fait partie de notre culture, une animation davantage fondée sur notre histoire et notre territoire, seront donc à l'ordre du jour.

Notre rôle dans TPM sera, j'en suis sûr, mieux reconnu comme l'entretien que j'ai déjà eu avec Hubert FALCO m'en a apporté la certitude.

Je n'oublie pas ici que nous sommes dix, des bancs de cette assemblée et pas simplement de la majorité, à siéger au conseil communautaire. Je souhaite à cet égard que dans le respect des convictions politiques de chacun, tous les élus hyérois défendent d'une même voix, les projets de leur ville. Je compte particulièrement sur Francis ROUX qui assurera une vice présidence de T.P.M. avec moi, être le garant des intérêts d'HYERES en son sein.

Mesdames et Messieurs, mes Chers Collègues, pour moi et je pense pour vous, l'essentiel est ailleurs.

L'essentiel c'est le sourire revenu sur le visage des Hyérois.

L'essentiel c'est l'espérance d'un avenir prometteur pour une jeunesse qui s'est magnifiquement engagée, mobilisée, pendant cette campagne, quel que soit d'ailleurs le groupe auquel elle appartenait.

L'essentiel c'est assurer la sérénité et la sécurité auxquelles ont droit nos aînés.

L'essentiel c'est l'unité de notre ville, c'est l'espoir revenu dans les quartiers les plus difficiles. C'est le rassemblement des bonnes volontés au premier rang desquelles bien sûr figurent nos très nombreuses associations avec leurs bénévoles, les bénévoles, ceux qui veulent le bien.

Je forme le vœu que dans les six années qui viennent, dans le respect de notre histoire et de nos traditions, nous nous tournions tous ensemble vers l'avenir. Que nous portions tous ensemble, une ambition responsable et pas déraisonnée pour notre ville, que chacun, qu'il réside en son cœur ou en ses fractions, qu'il soit né à Hyères ou qu'il l'ait rejointe, puisse affirmer sans réserve sa fierté d'être hyérois.

Mesdames et Messieurs, Vive la République qui nous réunit aujourd'hui et qui, je l'espère, nous unira demain, Vive notre belle ville d'HYERES.

Nous allons continuer l'ordre du jour qui appelle l'élection des adjoints, je propose treize adjoints comme cela a toujours été le cas à HYERES mais Monsieur Gollnisch demande la parole.

M. GOLLNISCH : Monsieur le Maire, je serai très bref, je voudrais exprimer mes félicitations et dire que nous avons bien enregistré les termes du discours très consensuel que vous venez de présenter.

J'ai souvenir également Monsieur le Maire, de nos débats courtois pendant la campagne électorale et de votre volonté de pratiquer des économies.

Ce chiffre de treize adjoints, comme vous ne l'ignorez pas, est le maximum de celui qui est autorisé par le Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose, si ma mémoire est bonne, que le nombre des adjoints ne saurait excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Alors, puisque la chose est très à la mode aujourd'hui en France et ce n'est pas M. SEEMULLER qui me démentira, je serai tenté de vous proposer un gouvernement resserré et peut être sur cette question, de vous contenter de neuf ou dix adjoints. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour votre intervention M. GOLLNISCH, je ne suis ni M. AYRAULT, ni M. VALLS, sans commentaire, nous sommes dans la ville d'HYERES, c'est une ville extrêmement étendue, vous le savez et au-delà des cotes de 60 000 habitants qu'elle a, ses 13 400 hectares justifient me semble t-il vraiment que ce nombre de treize soit maintenu et puis, treize, vous savez en Provence, ne change jamais, cela reste comme c'est.

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au Maire appelés à siéger.

Aux termes de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder trente pour cent de l'effectif légal du conseil municipal ».

Pour la Commune d'HYERES, ce nombre ne peut être supérieur à **TREIZE**.

Il convient par la présente délibération de fixer le nombre d'adjoints.

A cet effet, je vous propose de créer **treize postes d'adjoints**.

Je vais soumettre d'abord à votre approbation ce chiffre :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. DONZEL, Mme CICOLETTA, Mme ANFONSI, M. KBAIER, M. POLITI, M. PELLEGRINO, Mme TROPINI, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA,

3 CONTRE : M. GOLLNISCH, Mme CARASENA, M. COMPARETTI,

AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DES ADJOINTS

M. LE MAIRE : Par délibération n°2, vous avez fixé le nombre d'adjoints à **TREIZE**.

Selon l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je vous propose la liste suivante : « **RASSEMBLEMENT POUR HYERES** » composée ainsi :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Francis ROUX**
- 2^{ème} : Monsieur François CARRASSAN**
- 3^{ème} : Madame Véronique BERNARDINI**
- 4^{ème} : Madame Edwige MARINO**
- 5^{ème} : Madame Chantal MANGANARO-PORTUESE**
- 6^{ème} : Monsieur Michel DALMAS**
- 7^{ème} : Madame Josiane MAI**
- 8^{ème} : Monsieur Elie DI RUSSO**
- 9^{ème} : Madame Edith AUDIBERT**
- 10^{ème} : Monsieur Eric FELTEN**
- 11^{ème} : Madame Lucette RITONDALE**
- 12^{ème} : Monsieur Jean Louis OZENDA**
- 13^{ème} : Monsieur Robert DESERVETAZ**

Y a-t-il d'autres listes ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Nous passons au vote.

Avant le dépouillement, je voudrais rappeler que c'est un moment important du vote pour les conseillers municipaux et du vote des conseillers communautaires et la répartition en fonction des règles est donc la suivante :

Représentants la ville d'HYERES, les conseillers communautaires suivants :

- Pour la liste « **RASSEMBLEMENT POUR HYERES** » : moi-même, Véronique BERNARDINI, Francis ROUX, Edwige MARINO, François CARRASSAN, Chantal PORTUESE, Michel DALMAS, Edith AUDIBERT
- Pour la liste « **ENSEMBLE POUR HYERES ET POUR DEMAIN** » en l'état actuel des choses : Jacques POLITI et Karine TROPINI ;

C'est une information qui est utile.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 44
Bulletins blancs et nuls : 12
Suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

A OBTENU :

La liste : « RASSEMBLEMENT POUR HYERES » : 32 VOIX

La liste : « RASSEMBLEMENT POUR HYERES » est proclamée élue.

SONT ELUS :

1^{er} adjoint : Monsieur Francis ROUX
2^{ème} : Monsieur François CARRASSAN
3^{ème} : Madame Véronique BERNARDINI
4^{ème} : Madame Edwige MARINO
5^{ème} : Madame Chantal MANGANARO-PORTUESE
6^{ème} : Monsieur Michel DALMAS
7^{ème} : Madame Josiane MAI
8^{ème} : Monsieur Elie DI RUSSO
9^{ème} : Madame Edith AUDIBERT
10^{ème} : Monsieur Eric FELTEN
11^{ème} : Madame Lucette RITONDALE
12^{ème} : Monsieur Jean Louis OZENDA
13^{ème} : Monsieur Robert DESERVETAZ

Mesdames, Messieurs, la séance se conclut. Je remercie infiniment tous mes collègues de la dignité dont chacun a fait preuve et je crois que c'est très important pour la suite, je le dis bien, dans le respect et l'opinion de chacun mais dans la volonté d'une démocratie apaisée.

Je remercie aussi toutes les personnes présentes qui ont fait preuve de joie mais aussi de l'humilité nécessaire en pareille circonstance.

Je vais inviter les membres du Conseil Municipal, à la photo traditionnelle qui a lieu devant l'ancienne mairie et dans le même temps j'invite toute l'assistance à rejoindre le monument aux morts où nous allons déposer une gerbe, de façon un peu symbolique, cela résumera l'état d'esprit qui a régné ici puisque M. KBAIER, représentant M. POLITI, M. GOLLNISCH et M. SEEMULLER, à ma demande, ont accepté de déposer avec Francis ROUX et moi, la gerbe du Conseil Municipal, tout entier, pour son installation.

SEANCE LEVEE A 11 H 34

